

QUOI FAIRE PENDANT UNE INONDATION?

Aux résidents et résidentes dont le domicile est inondé

CONSIGNES POUR RÉDUIRE LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ



Électricité

L'eau et l'électricité peuvent causer des électrocutions.

- Avant que l'eau ne s'accumule dans votre domicile, couper le courant en ayant les pieds au sec.
- Si l'eau s'est déjà infiltrée dans votre domicile et que le courant est toujours présent, consulter Hydro-Québec (1 800 790-2424).
- Consulter un maître-électricien :
 - avant de rebrancher le courant par le panneau électrique;
 - avant d'utiliser des appareils électriques qui ont été en contact avec l'eau.



Appareils à combustion

Les appareils de chauffage d'appoint, de cuisson, ou de barbecue conçus pour l'extérieur, les équipements de camping, les pompes et les génératrices non électriques (à gaz, essence, etc.) peuvent causer des intoxications graves et mortelles en rejetant du monoxyde de carbone.

- Ne jamais utiliser ces appareils à l'intérieur.
- Se procurer des avertisseurs de monoxyde de carbone à pile.
- En présence de symptômes (ex. : mal de tête, étourdissements, fatigue, nausées) **ou** si un avertisseur sonne :
 - quitter les lieux et composer le 911;
 - ne pas réintégrer les lieux avant l'autorisation des pompiers ou l'avis d'un expert.



Froid

L'hypothermie est un risque lorsqu'on est mouillé ou dans un milieu froid.

- Rester au sec et au chaud, bouger, boire et manger chaud.
- Consulter les services médicaux sans délai si vous avez des frissons difficiles à contrôler, de la difficulté à parler, de la fatigue ou une attitude bizarre.
- Porter attention aux jeunes enfants et aux personnes âgées ou en perte d'autonomie.



Médicaments

Ne pas prendre ses médicaments peut aggraver l'état de santé ou engendrer des complications.

- Prévoir les médicaments nécessaires pour les personnes qui prennent une médication régulière et continue.
- Jeter tout médicament qui a touché l'eau d'inondation et s'en procurer d'autres.
- Jeter tout médicament qui n'a pas pu rester au froid comme recommandé ou consulter votre pharmacien pour savoir si vous pouvez le prendre quand même.

QUOI FAIRE PENDANT UNE INONDATION?



Aliments

Les aliments souillés ou qui n'ont pu rester au froid peuvent être contaminés et causer des intoxications alimentaires et des gastroentérites.

- Jeter tout aliment ayant touché l'eau d'inondation et s'en procurer d'autres.
- En cas de panne d'électricité, consulter la fiche « Quoi garder et quoi jeter » ou le « Thermoguide » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.



Eau et matériaux souillés

Un contact avec de l'eau d'inondation ou des matériaux souillés peut causer des infections ou des irritations de la peau.

- Éviter le contact de la peau avec l'eau et les matériaux souillés.
- En cas de contact, laver rapidement avec de l'eau propre et du savon régulier.



Eau potable

L'eau du robinet peut être contaminée et contenir des microbes ou des produits chimiques. Elle pourrait causer des gastroentérites.

Si votre eau potable provient :

- d'un aqueduc :
 - Suivre les directives de la municipalité ou de l'exploitant.
- de votre puits :
 - **Considérer l'eau non potable jusqu'à preuve contraire.**
 - Si elle est d'apparence normale (couleur, odeur et goût) :
 - la faire bouillir au moins 1 minute avant de l'utiliser pour boire, préparer les aliments, se brosser les dents.
 - Si l'eau est trouble ou si elle a une odeur inhabituelle :
 - ne pas la boire, utiliser l'eau en bouteille.



Stress et anxiété

Une inondation peut vous causer beaucoup de stress et d'anxiété.

- Contacter Info-Santé au 811 si vous avez besoin d'aide.

Dès que votre domicile n'est plus inondé, consulter la fiche « **Quoi faire après une inondation?** »



Évacuation

Dans certaines situations, les risques peuvent être trop importants pour demeurer en place et les autorités peuvent vous demander d'évacuer votre demeure.

- Suivre les directives des pompiers ou des policiers.